

## COMMUNE DE WITTERNESSE

### ARRETE DU MAIRE

N° AP2025-13

Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° D2025-35 en date du 10 décembre 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 23 septembre 2025,

Vu l'arrêté n°AP2022-028 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 21 novembre 2022 après avis du comité social territorial en date du 3 novembre 2022,

Vu l'arrêté n°AP2025-02 modifiant les Lignes Directrices de Gestion en date du 4 février 2025 après avis du comité social territorial en date du 28 novembre 2024 et 23 décembre 2024,

### ARRETE

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DELAIRE Angélique	Adjoint administratif territorial	20/08/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1		1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1		1

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Witternesse, le 15 décembre 2025

Le Maire,  
Alain DUCROCQ

